

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

# **FONCIÈRE DU PIVOT**

2, Avenue Christian Doppler - Bâtiment B 77700 SERRIS Tél.: 01 60 43 10 29 RCS MEAUX 884 390 287 Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : FONCIERE DU PIVOT - Mr Blanchard

représentant de la société FONCIERE DU PIVOT

situé à :

Adresse	2 Avenue Christian Doppler		
Code postal	77700	Localité	SERRIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Implantation d'une plateforme de stockage de véhic

Située à :

Adresse	Rue Montaigne		
Code postal	62670	Localité	MAZINGARBE

Référence(s) cadastrale(s) : Section AI, parcelle 251,118,268

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : IPE SAS

Adresse	2 Avenue Christian Doppler		
Code postal	77700	Localité	SERRIS

#### Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- <u>Disposition 1</u>: L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- <u>Disposition 2</u>: L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Batiment n 1

#### **DISPOSITION 2: REGLEMENTATION THERMIQUE**

#### Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	246.40
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

## Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio:	79.80	Bbio <sub>max</sub> :	90.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	OUI
PAC AIR-AIR	

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le: 18/10/2023

Signature:

Ministère de la Transition écologique et de la Califaire des territoires	
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense  Tél.: 01 40 81 21 22  www.ecologie.gouv.fr	
www.vv.ccologic.gouv.ii	

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

www.cohesion-territoires.gouv.fr